

**Bureau communautaire – séance du 12 juin 2023**  
**Délibération DB-2023-06-03-3.5**

**Tarifs séjours été 2023**

**Mini Camp été 2023 pour les 9/11 ans, du lundi 17 au  
mercredi 19 juillet**

Le Bureau communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis Guilhaumon, Président de la Communauté de communes.

**Membres présents :** Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Gérard Castet, 2<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge du Tourisme ; Sylvie Theye, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'économie et du développement ; Alain Payssé, 6<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Solidarités

**Membres excusés :** Dominique Dumont, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente en charge de l'Education (pouvoir donné à Jean-Louis Guilhaumon) ; Romain Duport, 4<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Finances ;

**Nombre de membres en exercice :** 7

**Nombre de membres présents :** 5 (6 voix)

**Secrétaire de séance :** Sylvie Theye, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'économie et du développement

**Vote :** Unanimité

**Objet :** Tarifs séjours été 2023 - Mini Camp été 2023 pour les 9/11 ans, du lundi 17 au mercredi 19 juillet

Le Président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que depuis le début de l'année scolaire 2022/2023, à chaque période de vacances, une soirée est proposée de 18 h 30 à 22 h aux enfants accueillis à l'accueil de loisirs de Plaisance, âgés de 9 à 11 ans (CM1 /CM2), afin de remotiver cette tranche d'âge à fréquenter les structures,

Considérant que compte tenu du bilan positif qui a pu être fait de la mise en œuvre de ces « soirées », l'équipe d'animation, en partenariat avec les encadrants et les ados de l'espace jeunes, souhaite, sur le même principe que pour les adolescents, proposer un mini camp d'été pour 10 à 15 enfants de 9 à 11 ans,

Considérant que ce mini-camp, sous tente à l'accueil de loisirs de Plaisance, permettrait de créer une passerelle facilitant le passage de l'enfance à l'adolescence, l'entrée en 6<sup>ème</sup>, les échanges avec les adolescents et l'équipe d'animation des ados,

Considérant les objectifs éducatifs et pédagogiques de ce projet, à savoir :

- Favoriser l'échange avec les jeunes de l'espace jeunes
- Valoriser la création d'un groupe des enfants de plus de 9 ans en leurs permettant la participation à des projets
- Affirmer le droit à la différence et accueillir tous les enfants de cette tranche d'âge là
- Donner la parole à ces enfants
- Permettre de remotiver les enfants de plus de 9 ans à venir à l'ALSH
- Profiter d'un cadre de vacances pour permettre à l'enfant de vivre des moments heureux dans une ambiance saine.
- Permettre à l'enfant de découvrir ses possibilités
- Fixer des règles de vie en commune même pour 3 jours afin de faciliter la cohésion du groupe et apprendre à vivre ensemble

Il est proposé que les tarifs appliqués soient les suivants :

Tarif ALSH journée sur les 3 jours de camp + Participation en fonction du QF de chaque famille

Quotient Familial Tranche 1 (0-531)	20 €
Quotient Familial Tranche 2 (532/899)	25 €
Quotient Familial Tranche 3 (900 et +)	30 €

Dans ce cadre, après en avoir délibéré, les membres du Bureau communautaire décident à l'unanimité :

- de valider les tarifs pour Mini Camp été 2023 pour les 9/11 ans, du lundi 17 au mercredi 19 juillet comme suit ;

Tarif ALSH journée sur les 3 jours de camp + Participation en fonction du QF de chaque famille

Quotient Familial Tranche 1 (0-531)	20 €
Quotient Familial Tranche 2 (532/899)	25 €
Quotient Familial Tranche 3 (900 et +)	30 €

- d'autoriser le président à donner toute instruction nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,  
Sylvie Theye



Le Président,  
Jean-Louis Guilhaumon

